Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 10 FÉVRIER 2021, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale adjointe, Stéphanie Côté.

Absent : Nicole Therrien

2. ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

2021-02-01

CONSIDÉRANT QUE L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques;

CONSIDÉRANT QUE ces exigences s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil d'une municipalité, d'une MRC ou d'une régie intermunicipale, par exemple. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires actuellement en vigueur nous contrains à tenir les séances à huis clos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin, que le conseil municipal de Clerval procédera à l'enregistrement audio de la séance, pour le rendre disponible sur son site internet.

Adoptée

3. ORDRE DU JOUR

2021-02-02

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Mélançon. et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la président, Michel Cliche.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Enregistrement de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021 ;
5. Suivis au procès-verbal ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Vente pour taxes ;
10. Période de questions ;
11. Levée de l'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JANVIER 2021

2021-02-03 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jean-Marc Bélanger, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 janvier soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

6. TRÉSORERIE

2021-02-04 ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nancy Gosselin, appuyé par Gaétan St-Jean. et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 55 303.59$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

La conseillère Chantal Mélançon nous informe que la bibliothèque reprend du service, sur rendez-vous seulement sur les heures d'ouverture du bureau municipal tout en respectant les mesures sanitaires recommandées par la santé publique.

Le maire Michel Cliche nous informe du suivi pour la location d'un grader. Il nous mentionne aussi qu'il a eu une discussion avec l'inspecteur municipal en ce qui concerne un lot de la municipalité à l'île Nepawa qui est enclavé.

9. VENTE POUR TAXES

2021-02-05 Attendu que toutes les démarches raisonnables ont été faites pour joindre le propriétaire de la propriété jointe en annexe;

Attendu que toutes les démarches sont demeurées infructueuses;

Attendu que les dettes pour non-paiement de taxes envers la municipalité sont supérieures à deux (2) ans;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Jean-Marc Bélanger. Et résolu unanimement;

Que la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe et la MRC d'Abitibi-Ouest, soient mandatées pour effectuer les démarches de la vente pour taxes;

Que celles-ci soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Clerval dans le dossier des ventes pour taxes;

Que la Municipalité de Clerval ne se porte pas acquéreuse desdits terrains, s'il n'y a pas d'acheteur(s) à la vente aux enchères.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-02-06 L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin, à 19 h 16.

_____	_____
Stéphanie Côté	Michel Cliche
Directrice générale adjointe	Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».